COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le vingt-quatre Novembre à dix-neuf heure
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN maire

Etaient présents : Mme Micheline BETAILLE ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mr Guillaume LEBRASSEUR ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Jean-Pierre POLUS ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Maxime VERCRUYSSE ; Mme Valérie DIEMERT, Mr Stéphane BIANCIOTTO

Absents excusés : Mme Catherine MICHEL qui a donné pouvoir a Mr Jean Luc JANNIN
Absents :

Secrétaire de séance : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Délibération Adhésion agence Ingenier 'Y 'départementale 78
Délibération autorisant Mr le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2014
Délibération autorisant Mr le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG
Délibération adoptant la modification des statuts du SIVU
Délibération avis sur projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France

Questions diverses

3 Décisions du maire
Subvention à l'Association Prévention routière
Recensement des voies communales
Horaire des travaux extérieurs pour les particuliers et entreprises
Convention avec l'association la piste aux mômes
Convention avec Xavier WAEGELL
Mise en ligne des voies communales
Affaire Dekeyne
Travaux en cours
Nettoyage du printemps

Mr le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter 6 délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération désignant le coordinateur pour le recensement
- Délibération désignant un agent recenseur pour le recensement
- DM1
- Délibération avis sur l'intérêt Communautaire
- Délibération longueur de voirie communale
- Délibération autorisant une subvention complémentaire pour le CCAS

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

Délibération Adhésion agence Ingenier 'Y 'départementale 78

Délibération ajournée

Délibération autorisant Mr le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2014
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à engager à hauteur de 25% du budget 2014, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes au budget général :

20 immobilisations incorporelles : 5125 €
21 Immobilisations corporelles : 185 000 €

Délibération autorisant Mr le Maire à adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire
Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint- Forget par le CIG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire

Décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2015 au contrat d'assurance groupe 2015-2018 et jusqu'au 31 Décembre 2018

Pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accidents du travail, longue maladie /longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 6.10 % de la masse salariale assurée (frais CIG exclus) avec une franchise de 10 jours sur le(s) risque(s) de maladie ordinaire.

Et

Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques au taux de 1.10 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt et pour les risques au taux de 1.30 % avec une franchise de 30 jours cumulés sur le risque de maladie ordinaire

Prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Et à cette fin

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans la cadre contrat groupe

Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois

Délibération adoptant la modification pour mise en conformité des statuts du SIVU

Délibération approuvée à l'unanimité

Délibération avis sur projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

EMET un AVIS FAVORABLE sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse du projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale, présenté par Monsieur le Préfet de Région en CRCI le 28 août 2014 et notifié le 29 août 2014.

EMET un AVIS FAVORABLE à un rapprochement entre les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse et des Etangs.

EMET un AVIS FAVORABLE, si tel était leur souhait, à l'inclusion dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse des communes de Bonnelles et de Bullion.

S'ABSTIENT sur le regroupement des cinq EPCI existantes (CA du Plateau de Saclay, CA Europ'Essonne, CA de Saint Quentin en Yvelines, CA Versailles Grand Parc, CC de l'ouest Parisien) du secteur de Versailles-Saint-Quentin-Massy-Saclay du Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la région Ile de France.

Délibération désignant le coordinateur pour le recensement

Délibération concernant la désignation d'un agent coordinateur en la personne de Carole Piloquet pour le recensement et l'augmentation de son régime indemnitaire pendant la durée de ce travail. Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération désignant un agent recenseur pour le recensement

Délibération concernant la désignation de l'agent recenseur en la personne de Cécile bénit qui sera rémunérée à hauteur de 2 euros par feuille de logement remplie et 2,20 euros par bulletin individuel rempli. Délibération adoptée à l'unanimité

Décision modificative sur le budget DM1

transfert de l'article 6554) contributif d'organisme regroupé) à l'article 6558 (autre dépenses obligatoires) sur demande de la trésorerie de Chevreuse qui demande de facturer les frais d'écolage en 6558. Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération avis sur l'intérêt Communautaire

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'intérêt communautaire des compétences de la CCHVC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Au sein de la compétence **:**

2 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Conduite d'actions de promotion et de communication d'intérêt communautaire visant à développer l'attractivité économique et touristique du territoire

Sont d'intérêt communautaire les actions de promotion et de communications d'intérêt communautaire sont les suivantes :

pour ce qui concerne le tourisme :

- relayer, coordonner les actions portées par les offices de tourisme,
- supporter les actions de communication proposée par le PNR,

pour ce qui concerne l'économie :

- actions de valorisation des commerces, promouvoir un commerce ambulant,
- relayer la bourse aux locaux du PNR,
- promouvoir le service rendu par les entreprises et les associations de la communauté,
- création d'une plaquette ad hoc pour promouvoir le commerce et l'artisanat,
- faire connaître le territoire aux artisans susceptibles de venir s'y installer,
- développer et rénover les zones d'activités notamment celle du Mesnil Saint-Denis,
- reconvertir revaloriser des bâtiments agricoles existants non utilisés et qui pourrait être utile à des artisans ou des petits commerçants,
- installer une signalétique commerciale afin que l'on puisse facilement localiser les artisans, les restaurants, les hôtels etc.

Au sein de la compétence

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- création, aménagement et entretien d'itinéraires de circulations douces d'intérêt communautaire.

Liaisons douces d'Intérêt communautaire

- Le chemin Jean Racine communes de Chevreuse, Milon la Chapelle, St Lambert
- Les chemins nommés PNR situés sur le territoire de la CCHVC
- Les chemins nommés GR sur le territoire de la CCHVC
- Le chemin nommé Liaison douce PNR entre St Rémy les Chevreuse et La Verrière pour la partie situé sur le territoire de la CCHVC.
- Le chemin qui rejoint St Forget La Grand Maison à St Lambert dit Chemin vert et chemin du charme et du carrosse. Un aménagement sera à prévoir pour les piétons au niveau de Trotigny.

PRECISE que pour les autres compétences de la CCHVC, l'intérêt communautaire est défini par les statuts actuels.

Le maire s'engage à ce que le compte rendu de la CCHVC soit transmis à tous les conseillers

Délibération longueur de voirie communale

Délibération concernant le recensement des voies communales : 20505 mètres de voies communales recensées. La mairie se charge de faire la procédure afin d'augmenter sa longueur de voirie auprès de la préfecture afin de prendre en compte ces chemins.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération autorisant une subvention complémentaire pour le CCAS

Vu l'exposé de Mr Le Maire
Vu la subvention versée au CCAS
Considérant les subventions accordées aux familles par le CCAS
Considérant les subventions accordées pour les TAP, Cantine et Périscolaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité
D'Allouer au CCAS une subvention complémentaire d'un montant de 3500€ sur le budget 2014

Questions diverses

- **3 décisions du maire**

Les Décisions 01/2014 ,02/2014 et 03/2014 sont exposées aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance

- **Subvention à l'association prévention routière**.

Subvention refusée

- **Horaires des travaux extérieurs pour les particuliers et entreprises**
  Une explication est faite par Mr le Maire quant aux horaires relatifs aux travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalises par des entreprises publiques ou privées

- **Convention avec l'association "la piste aux mômes**"
  Monsieur le maire donne Lecture de la convention. Une précision est demandée quant à l'assurance du matériel du prestataire.

- la convention de Xavier Waegell s'arrêtera le 01/ 04/2015, la décision de reconduction de sa convention sera prise début 2015

- **Mise en ligne des voies communales**.
  Le conseil municipal autorise la mise en ligne des voies communales sur le site de Mr Jean Luc Grasset (société ECO VIA)

- **Travaux Dekeyne** :
  Sur proposition de Mr jean pierre POLUS, Mr le maire a envoyé un courrier afin de noter les obligations liées à l'état d'urgence et de risque afin de sécuriser son chantier rue de la Mairie.
  A ce jour aucune réaction de la part de Mr Dekeyne.

- **Travaux en cours** : salle au-dessus de la bibliothèque est presque finie (manque le mobilier)

- **Nettoyage de printemps** : Monsieur le maire indique qu'un nettoyage de Printemps est prévu courant avril 2015 par le PNR. Si quelqu'un veut s'investir dans le projet, il sera le bienvenu.
  Mr Maxime Vercruysse propose qu'une journée puisse être organisée par la commune indépendamment du PNR.

- Mr Maxime Vercruysse propose que les containers à poubelle rue de la Mairie soient retirés car suite à des comportements indélicats de riverains et passants, ils se trouvent régulièrement remplis d'encombrants.
  Les riverains de la rue de la mairie devront déposer leurs containers individuels à chaque extrémité de la rue en attendant une nouvelle organisation de la collecte.

- Mettre des panneaux d'interdiction de dépôts d'ordure en haut des 17 tournants et aux tennis.

- Repas de l'amitié le 14 décembre 2014

Prochain conseil municipal
Lundi 26 Janvier 2014 19h date à confirmer

Levée de la séance 23h00

Monsieur jean Luc JANNIN	Mme Catherine LE DAVAY	Mr Stéphane BIANCIOTTO
Mr Maxime VERCRUYSSE	Mr Guillaume LEBRASSEUR	Mme Isabelle GAUTHERON
Mme Micheline BETAILLE	Mme Catherine MICHEL	Mme Valérie DIEMERT
Mr jean pierre POLUS	Mme Lynda PREJEAN	